

19. Force d'urgence des Nations Unies (point 28):
 - c) Rapport sur le fonctionnement de la Force⁶.
20. Rapport d'activité du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes (point 24).
21. Rapport du Comité chargé des dispositions touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte (point 22).
22. Question du Tibet (point 73)⁷.
23. Question de Hongrie (point 74)⁸.

Première Commission

(QUESTIONS POLITIQUES ET DE SÉCURITÉ,
Y COMPRIS LA RÉGLEMENTATION DES ARMEMENTS)

1. Rapport du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (point 25).
2. Question de Corée: rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (point 26).
3. Question algérienne (point 59)⁹.
4. Rapport de la Commission du désarmement: lettre, en date du 11 septembre 1959, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission du désarmement (point 66)¹⁰.
5. Mesures destinées à prévenir une plus large diffusion des armes nucléaires (point 67).
6. Question des essais nucléaires français au Sahara (point 68).
7. Suspension des essais nucléaires et thermonucléaires (point 69).
8. Désarmement général et complet (point 70)¹¹.

Commission politique spéciale

1. Question d'un amendement à apporter à la Charte des Nations Unies, conformément à la procédure prévue à l'Article 108 de la Charte, en vue d'augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et le nombre des voix requises pour les décisions de cet organe (point 19).
2. Question d'un amendement à apporter à la Charte des Nations Unies, conformément à la procédure prévue à l'Article 108 de la Charte, en vue d'augmenter le nombre des membres du Conseil économique et social (point 20).
3. Question d'un amendement à apporter au Statut de la Cour internationale de Justice, conformément à la procédure prévue à l'Article 108 de la Charte des Nations Unies et à l'Article 69 du Statut de la Cour, en vue d'augmenter le nombre des membres de la Cour internationale de Justice (point 21).

⁶ A sa 842^e séance plénière, le 21 novembre 1959, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies (A/4210). En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, voir aussi résolutions 1441 (XIV) et 1442 (XIV).

⁷ A sa 826^e séance plénière, le 12 octobre 1959, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation contenue dans le troisième rapport du Bureau (A/4237) et visant à ce que l'Assemblée inscrive ce point à son ordre du jour et l'examine sans renvoi à une commission.

⁸ A sa 844^e séance plénière, le 25 novembre 1959, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation contenue dans le quatrième rapport du Bureau (A/4294) et visant à ce que l'Assemblée inscrive ce point à son ordre du jour et l'examine sans renvoi à une commission.

⁹ A sa 856^e séance plénière, le 12 décembre 1959, l'Assemblée générale, après avoir examiné le rapport de la Première Commission (A/4339), s'est prononcée sur le projet de résolution présenté par le Pakistan (A/L.276). N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, le projet de résolution n'a pas été adopté.

¹⁰ A sa 1025^e séance, le 8 octobre 1959, la Première Commission a décidé de donner la présente rédaction à ce point de l'ordre du jour. Dans son premier rapport (A/4214), le Bureau avait recommandé que ce point et les trois points suivants soient groupés en tant qu'alinéas a à d d'un point unique intitulé «Question du désarmement».

¹¹ A sa 803^e séance plénière, le 22 septembre 1959, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation contenue dans le deuxième rapport du Bureau (A/4222) et visant à ce que l'Assemblée inscrive ce point à son ordre du jour et le renvoie pour examen à la Première Commission.